

# EXTENSION DE DISTRIPORT

**Maître d'ouvrage :** GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE (GPMM)

**Localisation :** Pôle conteneurs, Zone industrialo-portuaire (ZIP), commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

**Occupation actuelle de la parcelle :** sans occupation

**Présentation du projet :** Aménagement d'une extension de la zone logistique Distriport d'environ 75 ha utiles dédiés à l'accueil d'entrepôts logistique et 5 ha pour une cour ferroviaire.

**Objectifs :**

- Poursuivre la stratégie de fixation des trafics, d'une part en accompagnant la croissance des clients existants, d'autre part en captant des trafics qui passent par d'autres ports mais adressent le marché local du GPMM dans leurs chaînes d'approvisionnement.
- S'inscrire dans les objectifs de décarbonation et de souveraineté en attirant à Fos des trafics destinés à l'hinterland national plutôt que de les voir transiter par les ports du Nord de l'Europe, parcourant ainsi plusieurs centaines de kilomètres supplémentaires en mer et sur terre.
- Concentrer les flux sur une zone identifiée à proximité immédiate des terminaux à conteneurs de Fos, de la zone de services portuaires.



## Impacts et contribution à la vocation territoriale :

- Estimation GPMM : le projet Extension Distriport pourrait créer à terme environ 750 emplois directs.
- Le projet d'extension Distriport inclut la commercialisation d'une cour ferroviaire (environ 5 ha permettant la construction de 2 voies de 400 ml) qui sera opérée par un opérateur ferroviaire permettant d'assurer le report modal des flux routiers vers des flux ferroviaires.
- Schéma directeur routier du centre d'activités logistique et conteneurs de Fos en cours d'études.
- Le projet n'impacte pas d'espaces agricoles ni forestiers. Néanmoins, il entraîne l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols sur une surface de 95,5 ha. Les zones humides représentent 95 % de la surface du projet. Le secteur sera utilisé en tant que pôle logistique, entraînant notamment des déplacements qui contribueront à l'augmentation des émissions de polluants atmosphériques sur un secteur déjà fortement impacté par la dégradation de la qualité de l'air. Cette activité logistique et les transports routiers induits auront une incidence plutôt négative (indirecte et permanente) sur la qualité de l'air. Toutefois le développement du fret ferroviaire aura une incidence plutôt positive en contribuant à la réduction des émissions.



**Processus de participation :** Saisine volontaire de la CNDP dans le cadre des articles L121-16, L121-16-1 et L121-17 du code de l'environnement.



### Etudes disponibles ou en cours :

- Evaluation environnementale.
- Etude de trafic routier et ferroviaire à l'échelle du pôle conteneurs.
- Etude hydraulique et risques inondation / submersion.
- Etude de conception voiries, voies ferrées, et réseaux.



**Etat d'avancement du projet :** Dépôt des autorisations environnementales fin 2025.



**Echéance de mise en œuvre :** courant 2029



**Projets connexes :** L'ensemble des projets bénéficiant du pôle conteneurs et logistique de la ZIP de Fos.